

## BUREAU DU CLIS

### REUNION DU 5 avril 2004-COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse,
- M. Michel BERNARD, représentant M. WAQUET, Préfet de la Haute-Marne,
- M. Jean-Bernard HERGOTT, représentant M. LAMBINON, Président de la CCI de la Haute-Marne,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- Mlle Fanny JOTTER, représentant M. DOSE, député de la Meuse,
- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM,
- M. Michel MARIE, CDR 55,
- M. André MOUROT, CEDRA,
- M. Pascal WOJCIK, CFDT Meuse,
- M. Michel CHAUGNY, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Jack-Pierre PIGUET, directeur du laboratoire ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- M. Jérôme STERPENICH, CLIS,
- Mlle Sandrine SOEHNLEN, CLIS.

Etaient excusés :

- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure.
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Jean MALOLEPSZY, CGC.

Etaient invités :

- M. Bernard FERY, coordonnateur « Grands Chantiers »,
- M. Olivier MESUREUR, DRIRE Champagne-Ardenne.

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 11 avril 2004.

Le compte-rendu est approuvé, sous réserve des précisions suivantes de M. MARIE : le site d'exploitation géothermique de l'Hay les Roses est **le plus grand site** d'Europe, et ses caractéristiques sont proches de celles **décrites**

**par l'ANDRA** dans la région de Bure ; la transmutation, même si elle **était** possible, ne le serait que pour une faible quantité de déchets.

## 2) Avancement des travaux de l'IEER.

M. FLEURY rappelle que le groupe de travail du CLIS s'est réuni le 16 mars et a assisté à la rencontre de membres de l'équipe de l'IEER avec des représentants de l'ANDRA sur le site le 19 mars. Il constate que le premier rapport d'avancement remis par l'IEER est succinct, et qu'il convient de redemander à l'IEER de faire parvenir l'avant-projet détaillé du champ des recherches pour chaque chapitre.

Il indique que l'ANDRA a désigné un correspondant unique, alors que l'IEER souhaitait un correspondant par domaine. La réunion du 19 mars a cependant permis de définir les modalités d'échanges entre l'IEER et l'ANDRA, via le CLIS. Par ailleurs, l'IEER souhaite disposer des comptes-rendus d'auditions organisées par la CNE. Celle-ci a précisé qu'ils n'étaient diffusés qu'aux participants. M. le Préfet propose que ces comptes-rendus soient demandés directement aux organismes auditionnés.

M. FLEURY fait état de problèmes internes au CLIS (rencontre d'opposants avec les membres de l'équipe de l'IEER sans passer par le groupe de travail, relation avec la presse). M. le Préfet précise d'une part que toute communication sur ce sujet doit être initiée par le CLIS, d'autre part que les contacts avec l'IEER passent nécessairement soit par le groupe de travail, soit par le bureau. Cela sera rappelé par courrier à M. MAKHIJANI, l'appréciation de l'impartialité de l'étude étant en jeu.

Suite aux observations de MM. LHERITIER et FERNBACH, M. FLEURY signale que l'IEER dispose des éléments documentaires nécessaires pour avancer, et que le travail doit être bien engagé puisque l'IEER propose de remettre son rapport préliminaire en juin, au lieu de juillet. Mais c'est un travail important de recherche et souvent de traduction. Le rapport préliminaire sera soumis au groupe de travail, avec l'apport de la DRIRE (qui vérifiera la conformité avec le cahier des charges), transmis à l'ANDRA pour observations, et fera l'objet d'une relecture par des experts désignés conjointement par le CLIS et l'IEER.

MM. LHERITIER et WOJCIK estiment que l'activité du groupe de travail et la mission exacte confiée à l'IEER devraient être mieux connues du public (communiqué ou rencontre avec la presse). A ce sujet, M. MARIE confirme qu'un large groupe « d'opposants » a rencontré les membres de l'équipe de l'IEER dans le but de s'informer sur leur mission exacte, mais pas pour essayer d'influencer l'étude ou d'en connaître l'avancement.

### 3) Proposition sur la géothermie.

M. STERPENICH indique que le groupe de travail constitué de Mme MALFAIT-BENNI, et de MM. CHAUGNY, MOUROT, et WOJCIK, s'est réuni le 25 février. Il a rédigé un appel d'offres (règlement de consultation, cahiers des clauses administratives et techniques particulières) portant sur la mission suivante : définir le type d'exploitation envisageable dans la région de Bure (zone de transposition décrite par l'ANDRA), à partir des exemples d'exploitation existants en Europe, afin de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour caractériser une ressource géothermique (située dans ou en-dessous du Trias) et le coût.

En réponse à M. MARIE, M. le Préfet confirme que c'est au GIP Objectif Meuse qu'il revient de lancer la procédure. Le calendrier est donc lié à la date de la prochaine réunion du conseil d'administration du GIP.

En réponse à M. LHERITIER, M. le Préfet rappelle que d'éventuelles études complémentaires (forages) seraient à la charge du CLIS. Pour M. MARIE, l'ANDRA devrait financer ces recherches, puisqu'il lui revient de vérifier l'existence ou non de ressources géothermiques, comme l'a rappelé M. PIGUET lors du bureau du 11 février dernier.

Suite aux observations de MM. HERGOTT et MOUROT, il est confirmé que la mission proposée ne portera pas sur la pertinence d'une exploitation géothermique ou sur l'évaluation des ressources et des besoins énergétiques à long terme (50 à 100 ans). Il est également précisé qu'il s'agit d'une première étape visant à évaluer, en terme de potentialités et non en terme de perspectives économiques, l'intérêt d'aller au-delà des recherches déjà réalisées et des données obtenues. Pour M. CHAUGNY, une analyse prospective sera nécessaire à un moment donné, l'ADEME pouvant alors être sollicitée, dans le cadre de ses missions de service public.

La définition de la mission ainsi précisée est approuvée par le bureau (10 voix pour, une voix contre, une abstention), le délai de réalisation étant fixé à 3 mois. Cela fera l'objet d'une information lors de la prochaine réunion plénière. M. MARIE fait remarquer que, compte-tenu des délais liés à la procédure d'appel d'offres, il va falloir attendre encore longtemps avant d'avoir des données sur le potentiel géothermique. M. le Préfet ajoute que cette étude est également destinée à l'information du Parlement, lorsqu'il aura à vérifier si l'ANDRA a bien répondu aux exigences de la règle fondamentale de sûreté. Pour M. PIGUET, les recherches menées par l'ANDRA (et reprises dans l'inventaire diffusé le 9 avril, M. MARIE s'étonnant de la diffusion tardive d'un document promis en janvier) sont suffisantes pour montrer que les conditions ne sont pas favorables à une exploitation de ressources géothermiques.

Par ailleurs, M. FLEURY souhaite que les groupes de travail puissent rendre compte dans la presse de leurs activités, avec l'accord du bureau.

Concernant la réutilisation des forages réalisés par l'ANDRA, M. WOJCIK signale qu'elle est possible techniquement, mais qu'il est difficile de déterminer le coût, qui peut varier d'un facteur de 1 à 30. Compte tenu de l'implantation peu favorable des forages hydrogéologiques non pérennes (qui seront rebouchés), l'intérêt se porte sur les forages pérennes selon leur situation.

#### 4) Mise en œuvre du programme d'activités.

- Réunion plénière : elle aura lieu le mardi 11 mai 2004, à 14h30, à la salle polyvalente de Gondrecourt le Château. L'ordre du jour comprendra l'approbation du programme d'activités et du budget correspondant, et l'intervention de M. LANCELOT, sur les activités du GDR FORPRO et sur les résultats obtenus dans le domaine des relations entre hydrogéochimie, perméabilité et fracturation, et leurs conséquences sur la prévision du comportement à long terme d'un éventuel stockage.

- Visite du chantier du laboratoire : les membres du CLIS pourront s'inscrire dans l'un des 4 groupes prévus (le 26 mai, de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00, et le 27 mai de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00). Le programme comprendra une présentation de l'avancement des travaux et du programme expérimental, et une visite des installations et d'une plate-forme de forage. Avec l'accord du bureau, l'ANDRA invitera la presse à y participer.

- Formation : M. GRANET, directeur du RENASS, interviendra le lundi 7 juin à 14h30 sur la sismicité.

- Visite du laboratoire du Mont Terri (Suisse) : une nouvelle visite est prévue le vendredi 2 juillet.

Ces trois activités feront l'objet d'un courrier aux membres du CLIS aux fins d'inscription.

- COWAM 2 : il est décidé de reporter la signature de la charte de partenariat, dans l'attente d'une traduction des résultats de COWAM 1.

#### 5) Questions diverses.

- M. le Préfet informe le bureau que M. LENOIR, député de l'Orne, avait été désigné en 2002 par l'Assemblée Nationale comme membre du CLIS (au même titre que M. DOSE). M. LENOIR, qui a reçu des courriers lui reprochant son absentéisme, indique qu'il n'a jamais été convoqué aux réunions du CLIS, et qu'il a démissionné. M. le Préfet saisira le Président de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire de l'Assemblée Nationale pour une nouvelle désignation.

- Abonnements : il est décidé, à l'unanimité moins une abstention, que le CLIS s'abonnera à l'Est Républicain et au Journal de la Haute-Marne, à la

Dépêche Meusienne, à la Croix Hebdo et à l’Affranchi de Chaumont. Pour M. FLEURY, tout membre peut par ailleurs signaler au secrétariat du CLIS un article paru dans un autre journal.

- Adhésion à l’ANCLI : Mme MALFAIT-BENNI rappelle que l’ANCLI regroupe les Commissions Locales d’Information créées auprès des INB. Les activités de l’ANCLI sont les suivantes : publication périodique, formation, visite de site, colloque. La cotisation annuelle est de 800 €. Après discussion, le bureau décide par 10 voix pour, une voix contre et une abstention d’adhérer à l’ANCLI.

- Projet de directive européenne : la version adoptée par le Parlement Européen en janvier est diffusée. Les discussions sont en cours devant le Conseil, au sein duquel 4 Etats membres sont toujours opposés à l’adoption d’une directive. Quoi qu’il en soit, celle-ci ne sera pas adoptée avant l’élargissement de l’Union en mai.

- Avancement du creusement des puits : M. PIGUET présente un schéma faisant apparaître l’état d’avancement et l’estimation des débits de production d’eau (ci-joint). Le puits principal atteint aujourd’hui 400 mètres (24 mètres creusé en mars) et le puits auxiliaire 385 mètres (27 mètres creusés en mars). Début mai, les puits devraient avoir atteint le toit de la couche du callovo-oxfordien. Le débit des eaux d’exhaure dans le puits principal atteint toujours les 7 à 8 litres/minute. M. WOJCIK constate que le rythme de creusement prévu initialement était de 2 m/jour, et qu’aujourd’hui, il est de 1 m/jour. Il estime que ce fait, ainsi que les procédures mises en place, semblent apporter des garanties en matière de sécurité.

- Suite aux observations de M. MARIE sur la zone de transposition, M. PIGUET précise que cette zone a été établie à partir des connaissances sur la profondeur et l’épaisseur de la couche, sur la géomécanique et sur les grandes failles connues. Le laboratoire lui-même ne peut pas être transformé en centre de stockage éventuel, en raison du diamètre trop petit des puits et des perturbations diverses créées par les investigations scientifiques (forages nombreux, puits drainants...). M. MARIE estime qu’il doit être plus facile d’agrandir le diamètre d’un puits que le contraire, et que le creusement d’autres puits ou galeries entraînera là aussi de sérieuses perturbations. M. FLEURY se dit surpris par cette possibilité de déplacement et cite un article paru dans la publication de l’ANDRA « La vie du labo », qui conclut que la transposabilité des résultats sur une zone de 200 km<sup>2</sup>, alors que la CNE, lors de la réunion du 15 janvier, estimait que seulement 5 % des résultats pourraient être transposés. Ce point sera vérifié.

- En réponse à M. MARIE, M. PIGUET indique que les forages Est 207 et 208 doivent démarrer prochainement, pour plusieurs mois, l’un ayant pour objectif une expérience de diffusion d’éléments radioactifs. M. MARIE s’étonne de l’intensité qu’il juge élevée de la radioactivité des sources utilisées (dans les limites des normes fixées par arrêté préfectoral) et il interroge sur le volume des déchets générés. M. WOJCIK estime que

l'ANDRA essaie de surmonter son retard en ajoutant des expérimentations à partir de forages qui n'étaient pas prévus à l'origine. Pour M. PIGUET, il ne s'agit cependant pas d'une substitution, ces expérimentations étant toujours prévues à partir des galeries. Selon M. CHAUGNY, l'IEER devrait être à même d'étudier ces adaptations.

M. LHERITIER constate que les résultats obtenus fin 2005 seront peu nombreux, et que les exemples étrangers montrent que la durée des recherches en laboratoire est d'au moins 10 ans.

- En réponse à M. FERNBACH, M. le Préfet rappelle que la création d'un centre de stockage passe par au moins trois phases : étude de faisabilité, caractérisation du site et autorisation (et notamment étude d'impact).

- M. FLEURY fait part de la demande d'une Caisse de retraite complémentaire (CIRCO), qui souhaite qu'un membre du CLIS participe à la rencontre-conférence qu'elle organise annuellement, afin de présenter le CLIS et ses activités (date non encore connue). Le bureau donne son accord, sous réserve que l'intervenant (à désigner) soumette son projet de présentation au bureau, les réponses aux questions éventuelles étant en revanche libres.

6) Date et lieu du prochain bureau.

La prochaine réunion du bureau aura lieu le mardi 22 juin 2004, à 18h00, à la Préfecture (salle Maginot).